

à titre de membre du cabinet. On a dit aux gens travaillant dans l'industrie des machines agricoles que leurs salaires sont trop élevés par rapport à la situation du pays en ce qui concerne la concurrence. On leur a déclaré qu'un salaire de \$2.14 de l'heure a eu pour résultat d'établir des prix qui leur ont fermé le marché. Un salaire de \$2.14 de l'heure dans cette industrie donne un revenu de \$60 par semaine ou de \$3,000 par année. Le projet de loi, quand il sera adopté,—s'il est adopté,—entraînera un relèvement total de \$9,000 par année; en d'autre termes, ce relèvement est trois fois plus considérable que le revenu de ces travailleurs à qui on a dit, il n'y a pas très longtemps, que leurs salaires obligeaient à demander des prix qui leur fermaient le marché.

Je ne suis peut-être pas une étoile de première grandeur en économie. Mais je ne puis comprendre qu'on puisse dire à des travailleurs qu'un salaire de \$2.14 de l'heure est élevé au point qu'il faut demander des prix qui leur ferment le marché, tandis qu'on présente au Parlement un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis cet après-midi.

Le revenu net des cultivateurs a baissé l'an dernier et l'année précédente. Les prévisions indiquent que le revenu des cultivateurs diminuera en 1953. Les prévisions révèlent aussi que le coût de la vie se stabilisera ou baissera. Pour ma part, je pense que la rémunération actuelle versée aux membres du Gouvernement, sans cette mesure, est suffisante. J'estime que dans une démocratie comme la nôtre, les membres du Gouvernement,—oui, les membres du Parlement,—devraient recevoir un traitement en rapport avec leurs responsabilités, c'est-à-dire un traitement qui leur assure ainsi qu'à leur famille, durant le temps qu'ils passent dans la vie publique, un montant suffisant pour leur épargner de graves tracés d'ordre financier. Il me semble qu'il serait assez difficile de donner toute son attention aux affaires de l'État si l'on est préoccupé de sa propre situation financière et que celle-ci cause des tas d'ennuis. Je crois que le présent projet de loi dûit-il être rejeté, l'état de choses actuel permettrait néanmoins aux ministres du cabinet de toucher une rémunération raisonnable.

Je suppose que les membres du cabinet, sont comme les membres de la Chambre des communes, du groupe des cécéfistes, ou de tout autre groupe de la société. On peut les comparer aux élèves d'une classe; il y a de bons élèves, des élèves moyens et des élèves au-dessous de la moyenne. J'imagine que dans le cabinet, il y a des ministres,—je ne saurais dire lesquels,—qui n'ont pas autant de talent que d'autres ministres. Mais les ministres du cabinet que je vois sur la

première rangée des sièges du Gouvernement cet après-midi, pourraient, je n'en doute pas, gagner en dehors du Parlement beaucoup plus d'argent qu'ils n'en recevraient même si cette mesure est adoptée.

M. Hodgson: Pas tous.

M. Argue: J'ai été prudent. J'ai dit "ceux qui sont sur la première rangée."

Je pourrais peut-être aller plus loin et inclure les ministres du cabinet que je vois cet après-midi à leur siège dans la deuxième rangée. Je le répète, je ne saurais dire quels sont les ministres qui devraient passer avant leurs collègues, mais je suis sûr que bien des ministres du cabinet pourraient gagner à titre privé beaucoup plus d'argent que ne leur en accorde la mesure à l'étude. Donc que le bill en question soit adopté ou non, il ne donnera pas aux ministres la rétribution financière qu'ils auraient obtenue s'ils n'étaient pas venus aux affaires publiques. Je sais que le premier ministre suppléant (M. Howe),—la chose est bien connue,—aurait pu continuer de faire bien plus d'argent en s'occupant de ses affaires privées qu'à titre de représentant du pays.

Le ministre de la Justice (M. Garson) a quitté un poste comportant de très hautes responsabilités, celui de premier ministre d'une province, pour faire partie du cabinet. A mon avis, les membres du cabinet, je dirais même les membres du Parlement en général, viennent au Parlement dans l'espoir de rendre service à la population en acceptant un tel poste.

Je ne pense pas que cette augmentation permette d'obtenir de meilleurs hommes comme membres du cabinet. Elle n'y amènera pas non plus des ministres dont la compétence serait inférieure à celle des membres actuels du cabinet. A mon avis, les gens ne s'affilient pas à un parti politique et ne se présentent pas comme députés pour ensuite accepter de faire partie du cabinet en raison de la rémunération que le poste comporte. Je pense plutôt qu'ils acceptent ces responsabilités dans l'espoir de rendre service à leur pays. J'estime que la rémunération qu'ils touchent en ce moment, avant l'adoption de la mesure à l'étude, tient compte des responsabilités et de la dignité que comporte le poste qu'ils détiennent en ce moment.

M. l'Orateur suppléant: Si le premier ministre suppléant (M. Howe) prend maintenant la parole, il mettra fin au débat.

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): La tournure de la discussion m'a bien étonné. On a avancé bon nombre de raisons pour amener la Chambre à s'opposer au présent projet de loi. Le chef de l'opposition (M. Drew) s'y oppose, parce qu'il croit